

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MAI 2018

PRESENTS : MM BONNET A.CHAMPAIN M. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARRIER D. CHARBONNEAU F. BOUSSEAU V. BONNERY PY. COUTAUD N. BOUTIN P. DIEUMEGARD Ch. DAUGER F. GOURAUD C. GABORIEAU J-B. GUERIN M. MOREAU M. LEROUX MM.

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur BAUCHET Sébastien par Monsieur CHARBONNEAU Freddy, Madame BOURASSEAU Colette par Madame BOISSELIER Pascale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GUERIN Marine.

Les deux points en rapport avec l'aménagement de la place de la Noue (approbation de l'avant-projet, demande de subvention dans le cadre du Contrat Vendée Territoire) sont retirés de l'ordre du jour, les plans et estimation financière des travaux n'ayant pas encore été communiqués par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 – PROROGATION DU MARCHE ARIDEV SUR 2018-2019

Une proposition d'évolution des tarifs de « vente » (d'environ 2,5 %) des repas aux familles et adultes (enseignants) pour 2018-2019, qui vise notamment à permettre de ne pas aggraver le déficit du service, a été soumise au Conseil, qui l'a acceptée. Elle est reprise ci-dessous.

Prix de vente des repas au restaurant scolaire pour 2018-2019 (à partir de la rentrée scolaire de Septembre 2018)

4 jours/semaine	4,05 € par repas
3 jours/semaine	
2 jours/semaine	
1 jour/semaine	
Occasionnels	4.60 € par repas
Adultes	6,00 € par repas

Les dossiers d'inscription (tarifs, règlement, ...etc) actualisés pourront ensuite être envoyés aux parents d'ici 2 à 3 semaines, de manière à ce que le gros des fiches d'inscriptions soit de retour en mairie avant le début des vacances d'été. Le marché de fourniture des repas signé il y a deux ans avec la société ARIDEV, sera avec l'accord du Conseil reconduit pour la seconde fois (le marché initial permet 3 reconductions au maximum). Les tarifs de vente des repas à la Commune par ARIDEV pour 2018-2019 ne seront connus qu'en Août prochain. Leur évolution sera liée à celle de l'indice « repas dans un restaurant scolaire ou universitaire », qui est d'environ 1,5 à 2 % par an.

ASSOCIATION ATELIER DES PASSAGES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les représentants de la nouvelle association l'Atelier des Passages ont déposé leur dossier de demande de subvention 2018 et 2019, dans le cadre des projets culturels qu'elle porte (Décors de rues, journée du Patrimoine 2019 ...). Le Conseil Municipal décide d'octroyer les concours financiers suivants :

. 500 euros pour 2018, et 500 euros pour 2019, après un point d'étape avec l'association sur l'avancement de son (ses) projet (s).

FRAIS DE BRANCHEMENT AUX RESEAUX EU ET EP – REFACTURATION DU COUT REEL

La Commune de la BOISSIERE a récemment adhéré à un groupement de commandes intercommunal pour la réalisation de travaux d'assainissement et de voirie ponctuels. Les raccordements aux réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales font partie des prestations assurées par le titulaire de ce marché à bons de commandes valable pour 3 ans, à savoir l'entreprise de TP MIGNE-SMTR, et sa mise en application implique que la Commune serve d'intermédiaire pour la commande des travaux. Afin que chaque branchement soit refacturé au propriétaire demandeur au coût réel qui sera appliqué à la Commune, le Conseil prend formellement la décision de solliciter le remboursement de ces frais de raccordement dans ces conditions, la délibération qui avait cours jusqu'à présent pour les frais de branchement à l'égoût, ayant fixé un montant forfaitaire (1 550 euros ttc) à récupérer.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES INTERCOMMUNAL – CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE INTERNET MUTUALISE

La Communauté de Communes a proposé il y a déjà quelques mois aux Communes membres, d'intégrer un projet de site internet commun, ayant pour objectif la mutualisation du développement, de la maintenance et de l'hébergement, tout en préservant l'identité visuelle de chaque collectivité. Le travail en commission sur ce dossier a d'ailleurs débuté il y a plusieurs semaines sous la direction du personnel nouvellement recruté par l'intercommunalité pour sa Direction de la Communication. Sur proposition de la Communauté de Communes le Conseil Municipal décide donc d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations de services, ayant pour objet la conception et la réalisation de ce site internet mutualisé. A noter que chaque Commune se verra facturer les prestations réalisées pour son propre compte (identité visuelle ...), les dépenses concernant l'aspect « mutualisation » du site (développement, maintenance, hébergement ...) étant prises en charge par la Communauté de Communes. La part à la charge de la Commune sera comprise dans une fourchette allant de 3 500 à 5 000 euros ttc, hors recours éventuel au photographe professionnel qui sera proposé aux Communes membres par la Communauté, pour prendre les clichés nécessaires à « l'habillage » de la partie Boissérienne du site. La mise en place de ce nouveau site sera l'occasion de « rafraichir » ou de relifter le logo-blason communal.

BILAN DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2017 - PRESENTATION

Le bilan 2017 du Contrat Enfance Jeunesse (*) signé avec la CAF de Vendée et l'Association Enfance Jeunesse de la BOISSIERE, a été détaillé le 23 Avril 2018 aux membres du comité de pilotage. Il a également été présenté au Conseil Municipal lors de la réunion, qui l'a validé de manière à débloquer la subvention annuelle de la CAF (19 547 euros). Pour rappel, 2018 sera la dernière année du contrat (2015-2018), le prochain devant être préparé et signé sous la responsabilité de la Communauté de Communes Terres de MONTAIGU-ROCHESERVIERE, qui reprendra normalement la compétence Jeunesse au 1 er Janvier 2019.

(*) pour le fonctionnement du centre d'accueil permanent et de l'accueil jeunes.

TIRAGE AU SORT POUR LE JURY DE COUR D'ASSISES 2019

Depuis deux ans, la Commune de la BOISSIERE effectue directement le tirage au sort de six « candidats » au Jury de Cour d'Assises, à partir de la liste électorale, deux devant ensuite être choisis par le Préfet pour figurer sur la liste des jurés l'année suivante. Cette procédure étant publique, le tirage au sort a été effectué lors de la réunion via l'application informatique Population-Elections de la Commune, et fera l'objet d'une délibération. Les personnes désignées sont les suivantes :

. MM HAGLON Alice, HAMON Michèle, SUBILEAU-LOUINEAU Frédéric, MOREAU Marc, DARGINOFF Marina, GUERIN Marine.